



Conditions de participation au jeu-concours «Sur le pont plutôt qu'au volant»

Organisateur du jeu-concours:

1. Le jeu-concours Sur le pont plutôt qu'au volant est organisé par volenergy AG, Spittelweg 1, CH-5043 Suhr (ci-après: volenergy).

Droit de participation:

2. Toute personne physique peut participer au jeu-concours. Sont exclus les collaborateurs de volenergy AG, le personnel des boutiques des stations-service bp et de partenaires des stations-service bp, les collaborateurs du prestataire technique ainsi que d'autres agences impliquées dans l'action. Si une des personnes précitées participe néanmoins à l'action et gagne, volenergy est en droit d'attribuer le prix à un tiers, le participant n'ayant plus aucun droit au prix.

Durée du jeu-concours:

3. La participation au jeu-concours bp Sur le pont plutôt qu'au volant est possible du 02.09.2024 à 00h00 au 01.12.2024 à 23h59. L'inscription via le formulaire en ligne sur www.jeuxconcours-stations-service.ch doit arriver dans le système de volenergy ou dans celui de son prestataire technique (cf. modalités d'inscription ci-après) d'ici cette date au plus tard. Toute participation ultérieure est exclue.

Participation et avis de gain:

4. La participation au jeu-concours Sur le pont plutôt qu'au volant nécessite une inscription via le formulaire en ligne sur www.jeuxconcours-stations-service.ch.

a. La participation est possible sur www.jeuxconcours-stations-service.ch. Pour participer au jeu-concours, le participant doit indiquer les données suivantes: prénom, nom, rue, numéro, NPA, lieu, pays, numéro de téléphone, adresse électronique correcte. En option, le participant peut indiquer les données de sa carte carburant pour doubler ses chances de gagner. Il doit également accepter les conditions de participation ainsi que les conditions générales.

La réalisation et le déroulement du jeu-concours reposent sur la base juridique applicable au traitement des données. Les données sont utilisées pour désigner et informer les gagnants.

b. Le participant confirme que les données qu'il a transmises à volenergy via le formulaire en ligne sont correctes et complètes, et que la personne indiquée est celle qui réceptionnera personnellement (ou par l'intermédiaire d'un représentant) le gain le cas échéant.

Les participants sont seuls responsables de la saisie correcte et complète des données. Ceci concerne en particulier l'adresse électronique et, pour les gagnants, l'adresse postale communiquée ultérieurement.

Il est possible de participer plusieurs fois. Les détenteurs d'une carte carburant bp ont deux fois plus de chances de gagner en cliquant sur le champ supplémentaire optionnel dans le formulaire en ligne et en saisissant leur numéro de carte.

Le participant confirme que les données envoyées par le formulaire en ligne sont correctes et complètes.

La date et l'heure d'arrivée des données entrées par le participant dans le système de volenergy ou chez son prestataire technique constituent les date et heure de participation. Les prix sont tirés au sort après la fin de la promotion, dans la semaine du 02.12.2024 (semaine 49). Une semaine commence le lundi à 00h00 et se termine le dimanche à 23h59. Les gagnants seront contactés par volenergy ou par le prestataire technique ayant son siège en Suisse agissant pour le compte de volenergy et informés de leur gain.

Les gagnants sont informés de leur gain par e-mail. Les prix seront ensuite remis personnellement ou envoyés par voie postale. Si l'adresse communiquée dans le formulaire en ligne est incorrecte ou si le prix ne peut pas être livré à l'adresse communiquée ou si l'envoi du prix échoue pour d'autres raisons n'étant pas directement imputables à volenergy, volenergy est en droit d'attribuer le prix à une autre personne. Le participant n'a alors plus droit au prix. L'adresse postale est utilisée exclusivement pour l'envoi des prix.

Le prix principal est remis personnellement par volenergy ou par un tiers mandaté par volenergy, et ce, en Europe uniquement. Le prix de consolation est envoyé par voie postale par volenergy ou par un tiers mandaté par volenergy, et ce, en Europe uniquement. L'attribution des prix ne peut pas être contestée. Les prix communiqués sont tirés au sort. Un paiement en espèces est exclu. Tous les engagements de volenergy envers le gagnant sont considérés comme intégralement respectés lors de la remise ou distribution du prix. Le droit au prix ne peut être cédé. Les éventuels impôts, taxes et redevances générés par le gain d'un prix sont à la charge du gagnant. Lors de la participation de personnes mineures ou juridiquement incapables, il est présumé que la participation au jeu et l'utilisation du prix interviennent en accord avec le représentant légal et sous sa supervision.

volenergy se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin au jeu-concours à tout moment, sans préavis et sans indication de motifs. De même, les présentes conditions de participation peuvent être modifiées à tout moment par volenergy sans notification particulière.

Acceptation des conditions de participation:

5. Par sa participation au jeu-concours, le participant accepte les présentes conditions de participation sans réserve. Le non-respect des présentes conditions de participation entraîne l'exclusion du jeu-concours. Le cas échéant, les éventuels gains peuvent être annulés ou retirés et être attribués à d'autres participants.

Manipulation:

6. volenergy se réserve le droit d'exclure des personnes du jeu-concours en cas d'indices relatifs à une atteinte tentée ou effective aux chances de gain par manipulation. Les frais occasionnés en cas de manipulation ou de tentative de manipulation sont facturés à l'auteur de la manipulation et d'autres démarches juridiques pourront être entamées.

Prix:

7. Les prix suivants sont tirés au sort parmi tous les participants enregistrés correctement:

Prix

- Une **croisière de luxe pour deux personnes** ou
- **50 bons d'achat de carburant d'une valeur de 100 CHF**

Les prix ne sont pas convertibles en espèces.

Protection des données:

8. La réalisation du jeu-concours repose sur la base juridique applicable au traitement de données. Les données sont utilisées pour désigner les gagnants.

9. volenergy a recours à un prestataire technique pour la réalisation technique du jeu-concours. Les données des participants nécessaires pour désigner les gagnants et distribuer les gains sont enregistrées dans son système. Dans ce contexte, des données sont enregistrées à l'intérieur de l'Europe.

10. Après le déroulement et la fin du jeu-concours, toutes les données personnelles sont effacées dans la mesure où un participant, en conformité avec le paragraphe ci-dessus, n'a pas expressément autorisé volenergy dans le cadre de la participation à traiter ces données à l'avenir à des fins commerciales.

11. Les participants ont le droit d'exiger à tout moment d'accéder à leurs données personnelles enregistrées auprès de volenergy et du prestataire technique, ainsi que d'en obtenir la restitution et la rectification. Les participants ont par ailleurs le droit de demander à tout moment à l'organisateur du jeu-concours de supprimer les données personnelles nécessaires à leur inscription au jeu-concours. L'accès, la restitution, la rectification ou la suppression des données peuvent être exigés par e-mail à l'adresse marketing@volenergy.com. Si la suppression précède le tirage des prix, la participation au jeu-concours n'est pas possible.

Responsabilité:

12. volenergy décline toute responsabilité relative à la réalisation de ce jeu-concours, en particulier au titre de défauts techniques ainsi que de défauts de matériel et logiciel de toute nature, d'interruptions de connexion au réseau, de transmissions incomplètes, tardives ou perdues ou de transmissions susceptibles d'endommager le système de l'utilisateur.

Recours et droit applicable:

13. Aucune correspondance n'est échangée. Tout droit de recours est exclu. Seul le droit matériel suisse s'applique au présent jeu-concours, le droit international en matière de conflits de loi étant exclu. Sous réserve de toute autre disposition du droit étranger applicable en cas de résidence d'un participant à l'étranger. Le for exclusif est à Suhr.

Disposition finale:

14. La nullité de l'une des dispositions des présentes conditions de participation n'affecte pas la validité de ses autres dispositions.

Suhr, septembre 2024

© 2024 volenergy AG, Spittelweg 1, 5034 Suhr